

PROCÈS VERBAL DU 18 DÉCEMBRE
2023 18 HEURES

Présents : Mmes CLEMENT, CHABRIDON, VIARDOT, Mrs GUILLEMIN, REVILLON, LEBEAU, PANNETIER et BENON

Excusés : Mrs RAY, RAVAT, Mmes PARENT, VAUCHER, BOURACHOT et DAGOREAU

Le procès-verbal du 05 Décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Mme CHABRIDON est désignée secrétaire de séance

Délibération sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables précise qu'après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, les communes identifient, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables (ZAER) et les transmettent au référent préfectoral, à l'établissement de coopération intercommunal dont elles sont membres.

Ainsi, à l'issue de la réunion publique du 07 Décembre et des discussions au sein du conseil municipal, un certain nombre de lieux ont été recensés et proposés en photovoltaïques et en géothermie. Le plan détaillé des zones retenues est consultable en Mairie.

Questions diverses

*Influença aviaire : Le département est passé en risque élevé. Les détenteurs de moins de 50 volailles sont obligés de les maintenir en claustration ou sur un parcours réduit protégé par des filets.

La Secrétaire de séance
Brigitte CHABRIDON



Le Maire
Patricia CLÉMENT

